

CALCUL DES FRAIS ADMINISTRATIFS

(à remplir par le demandeur)

Marquer d'une croix le type de travaux en cause sur le règlement-tarif ci-joint.

St =		m ²
-------------	--	----------------

Superficie totale des niveaux concernés par les travaux.
(voir formule de renseignements détaillés - tableau des superficies et affectations)

Adresse du projet :

A PAYER

				A PAYER	
A	1	a	30,00 EUR		} max. 6.500 EUR
		b	St x 0,50 = + 30,00 EUR		
		c	St x 0,50 = + 30,00 EUR		
	2	a	15,00 EUR		
		b	St x 0,50 = + 15,00 EUR		
		c	St x 0,50 = + 30,00 EUR		
B	1	a	30,00 EUR		} max. 2.600 EUR
		b	St x 0,50 = + 30,00 EUR		
	2	a	15,00 EUR		
		b	St x 0,50 = + 15,00 EUR		
		c	15,00 EUR		

En cas de régularisation de travaux exécutés sans permis préalable, les frais ci-dessus sont doublés.

le demandeur,

l'architecte,

signatures :

date :



REGLEMENT - TARIF POUR FRAIS ADMINISTRATIFS POUR EXAMEN DES DOSSIERS DE PERMIS D'URBANISME ET DE CERTIFICATS D'URBANISME

Les plans introduits et le formulaire de renseignements détaillés à remplir par le demandeur, sont déterminants pour le montant de la redevance à payer pour examen de dossier, l'Administration se réservant le droit de réajuster ce montant en fonction du supplément de surface constaté lors de la vérification des plans constitutifs du dossier.

Le paiement de la redevance est à effectuer :

- en espèces à la Caisse communale (6e étage - bureau 6/12 de 8 h. à 13 h.)

ou

- par virement au compte n°091-0114136-93 "A.C. Br ux. Frais Doss. Permis -1000 Bruxelles"

Le montant du réajustement éventuel doit être payé avant la délivrance du permis d'urbanisme ou du certificat d'urbanisme.

A. Demandes de construction et d'aménagements :

Par "superficie plancher", il faut comprendre les caves, les différents niveaux, les greniers, les entre sols, les terrasses et les parkings jusqu'au nu extérieur des murs de façade.

1) Permis d'urbanisme

- a) travaux portant sur une superficie plancher inférieure ou égale à 300 m² et tout élément constructif non mesurable en superficie plancher : **30,00 EUR**
- b) travaux portant sur une superficie plancher supérieure à 300 m² : **30,00 EUR + 0,50 EUR par m²**
- c) travaux d'aménagement de terrains faisant l'objet d'une demande isolée de toute autre : **30,00 EUR + 0,50 EUR par m²**

En cas de régularisation de travaux exécutés sans permis, les frais ci-dessus sont doublés.

2) Certificats d'urbanisme

- a) travaux portant sur une superficie plancher inférieure ou égale à 300 m² : **15,00 EUR**
 - b) travaux portant sur une superficie plancher supérieure à 300 m² : **15,00 EUR + 0,50 EUR par m²**
 - c) travaux d'aménagement de terrains faisant l'objet d'une demande isolée de tout autre : **30,00 EUR + 0,50 EUR par m²**
- Maximum par demande de certificat d'urbanisme** **6.500,00 EUR**

B. Demande de transformation avec ou sans augmentation de volume :

En matière de transformation avec ou sans augmentation de volume, il faut considérer la surface plancher sur la totalité du (ou des) niveau(x) concerné(s) par les travaux.

1) Permis d'urbanisme

a) **30,00 EUR** pour les travaux limités aux rubriques ci-après :

travaux de transformation portant sur une surface plancher inférieure ou égale à 300 m²;
équipement sanitaire, d'électricité, de chauffage, de ventilation, pour autant qu'il n'y ait pas de transformation de locaux;
aménagement de vitrines et/ou modification de baies en façades, de portes et/ou de châssis;
abattage d'arbre(s);
ravalement, restauration ou recouvrement de façades;
changement d'affectation sans autre transformation.

b) travaux portant sur une superficie plancher supérieure à 300 m²: **30,00 EUR + 0,50 EUR par m²**
Maximum par demande **2.600,00 EUR**

En cas de régularisation de travaux exécutés sans permis, les frais ci-dessus sont doublés.

2) Certificats d'urbanisme

a) travaux portant sur une superficie plancher inférieure ou égale à 300 m² : **15,00 EUR**
b) travaux portant sur une superficie plancher supérieure à 300 m² : **5,00 EUR + 0,50 EUR par m²**
c) changement d'affectation : **15,00 EUR**

Maximum par demande **2.600,00 EUR**